

## Sciences sociales B/L

Conception AUDENCIA/ESSEC/HEC Paris

Session 2025

**Sujet : Les politiques économiques face à la soutenabilité des dettes**

### Analyse des résultats

Le **nombre des candidats** s'élève à **305**, contre 315 en 2024, 293 en 2023, 307 en 2022, 323 en 2021, et 299 en 2020, soit en légère diminution.

La **moyenne** est de **10,68** (10,32 en 2024, 11,30 en 2023, 11,20 en 2022 10,55 en 2021, 10,49 en 2020). L'**écart-type** est de **4,02** (3,98 en 2024, 3,65 en 2023, 3,59 en 2022, 3,56 en 2021 et 3,84 en 2020).

La **répartition des notes** est la suivante :

Notes	Effectifs (2025)	% (2025)	% (2024)
]16; 20]	29	9,5	6,7
]14; 16]	26	8,5	9,8
]12; 14]	44	14,5	15,2
]10; 12]	74	24,3	17,2
]8; 10]	30	9,8	12,1
]6; 8]	53	17,4	20,6
]0; 6]	49	16	18,4
	305	100	100

Trois constats peuvent d'emblée être effectués :

- la **moyenne** est élevée, supérieure à celle de l'an dernier

- la **dispersion globale des notes** est importante, entre 1 / 20 pour la plus basse et 20/20 pour la plus haute. Cette année, l'écart-type est supérieure à 4, ce qui traduit des performances très disparates entre les candidats ; le sujet a donc été discriminant

- 60 % des copies ont une **note strictement supérieure à 10** (183 sur 305), part un peu supérieure à ce qu'elle était en 2024, ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très acceptable, et 70 copies ont une note supérieure ou égale à 14 / 20 ; 17 % des copies ont une note supérieure ou égale à 15/20. Le jury a souhaité, au vu de la qualité d'ensemble, attribuer des notes élevées dès lors que les copies présentaient quelques atouts, notamment liés à la réflexion voire à l'originalité des propos, même si des faiblesses pouvaient être décelées. Ainsi, cette année, cinq 20, deux 19,5, deux 19, un 18,5, six 18 deux 17,5 et huit 17 ont pu être attribués

- ce qui frappe lors de cette session est la très grande proportion de notes faibles (34 % ont une note inférieure ou égale à 8/20), ce qui a de quoi inquiéter. Plus encore, plus d'une copie sur 6 a une note inférieure ou égale à 6/20, note attribuée à des copies très fragiles sur le fond (si l'on ne prend pas en compte les copies qui ont une note intérieure ou égale à 4/20, la moyenne est de **11/20**, ce qui traduit mieux la qualité du vivier des candidats de la filière BL). Le jury s'interroge fortement sur les raisons de telles défaillances.

## Analyse du sujet

Le sujet est au centre des préoccupations des pouvoirs publics depuis plus d'une décennie, et a alimenté les débats tout au long de l'année 2024. Il a fait l'objet de la production de multiples rapports et de contributions importantes sur un plan académique. De ce fait, les termes du sujet ne pouvaient prêter à confusion.

Le terme de « **soutenabilité** », central dans ce sujet, exigeait une définition très précise. Sur ce point, il faut admettre qu'il existe plusieurs définitions de la soutenabilité, mais la plus souvent utilisée est celle du FMI, reprise en France par la Cour des Comptes et les documents budgétaires officiels : au sens large, une dette (publique en l'occurrence dans cette définition) est « considérée comme soutenable lorsque l'État a la capacité d'honorer ses obligations présentes et futures en menant des politiques économiquement faisables et politiquement réalistes ». Présentée différemment, la dette (publique d'un pays) est réputée soutenable si le gouvernement est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement actuelles et futures sans aide financière exceptionnelle ni défaut de paiement. En conséquence, les pays doivent chercher à maintenir un endettement soutenable et à veiller à ce qu'il ne compromette pas la croissance et la stabilité ; un endettement insoutenable peut en effet conduire à un surendettement, lorsqu'un pays est incapable d'honorer ses obligations financières et nécessite une restructuration de sa dette ; les défauts de paiement peuvent priver les pays emprunteurs d'accès aux marchés et entraîner une hausse des coûts d'emprunt, en plus de nuire à la croissance et à l'investissement. Ainsi, il est intéressant de voir si les politiques nécessaires à la stabilisation de la dette sont réalisables et compatibles avec le maintien du potentiel de croissance.

Plus généralement, les candidats étaient donc amenés ici à s'interroger sur le rôle des dettes dans l'économie, sans pour autant réduire leur traitement du sujet à la seule question des dettes sans prise en compte de leur soutenabilité. D'une manière générale, la dette est un moyen de lever des fonds pour lisser la consommation et accéder à la propriété (cas des ménages principalement) ou pour se développer (cas des entreprises ou de l'Etat). Dans le cas de l'Etat, la dette constitue un moyen de mobiliser des financements pour la croissance, à côté d'autres moyens tels que l'augmentation des recettes fiscales, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques ou encore l'amélioration du climat des affaires. Cependant ces mesures peuvent prendre du temps à se concrétiser et ne pas être suffisantes.

Le sujet évoque « **les dettes** ». Ainsi, le candidat était amené à ne pas se limiter aux seules dettes publiques, mais à élargir l'analyse aux dettes privées des entreprises et des ménages, à la dette sociale ainsi qu'à la dette climatique ou écologique. La prise en compte de ces différents types de dettes était un enrichissement dans le traitement du sujet.

L'expression « **face à** » peut être interprétée de deux manières : les politiques économiques sont **contraintes** par la soutenabilité de la dette, ce qui réduit leurs marges de manœuvre ou leur impose des choix. Ensuite, les politiques économiques cherchent à **répondre** au risque d'insoutenabilité de la dette, ce qui pose la question de leur efficacité ou de leurs effets pervers.

Ce sujet soulève de multiples interrogations intéressantes, parmi lesquelles : en quoi la situation d'endettement influence-t-elle les politiques économiques, leur nature, leurs objectifs, les moyens déployés mais aussi leur efficacité ? Quelles contraintes pèsent sur les politiques économiques en raison d'un niveau élevé des dettes ? Faut-il alors, dans une telle situation, faire évoluer ces politiques économiques et, si oui, dans quels sens ? De même, les politiques économiques mises en place contribuent-elles à générer des dettes dès le départ insoutenable ? Par quel mécanisme ? Cherchent-elles également à les résorber ? Selon quelles modalités ? De manière plus synthétique encore, les politiques économiques sont-elles la cause du risque d'insoutenabilité des dettes ou en sont-elles la solution ? L'ensemble de ces aspects pouvait - et idéalement devait - être abordé.

Toutes les politiques économiques - conjoncturelles et structurelles, intra et intergénérationnelles, budgétaires et monétaires - doivent ainsi être analysées au regard du sujet posé. En ce qui concerne la **politique budgétaire**, il fallait montrer que, selon les circonstances, elle pouvait :

- être de nature à générer de la dette à des niveaux élevés, parfois d'insoutenabilité (les exemples récents des politiques de relance pour sortir de la crise des *subprimes* ou pour atténuer les conséquences de la crise de la Covid-19 pouvaient être mobilisés, tout comme le cas du New Deal dans les années 1930 aux États-Unis)

- être utilisée pour résorber une dette élevée afin de la rendre soutenable (l'obligation de respecter les règles imposées par le Traité de Maastricht participe par exemple à cette logique).

La mobilisation d'outils de la macroéconomie keynésienne et de l'économie financière (les finances publiques particulièrement) était pertinente, tels que les effets des politiques de relance ou d'austérité sur la dette, les multiplicateurs budgétaires...

Les modèles IS-LM et AS-AD pouvaient illustrer ces démonstrations. S'il était possible d'évoquer de tels modèles dans un cadre international (IS-LM-BP), leur présence n'était pas un prérequis pour avoir une note plus haute.

L'analyse du rôle de la **politique monétaire** dans la soutenabilité des dettes exigeait quant à elle de bien différencier les cas des politiques conventionnelles et non conventionnelles, aux mécanismes et aux conséquences très différents (rôle des taux d'intérêt, de l'inflation...). Selon les circonstances, des politiques monétaires expansives ou récessives ont un impact sur le volume mais aussi sur la composition et la liquidité globale de la dette. Réciproquement, l'importance de la dette conditionne la vigueur et le type de politique monétaire à mener. Ainsi, la BCE a engagé des rachats de dette publique sur le marché secondaire pour réduire les taux d'intérêt obligataires sur les marchés obligataires et faciliter les vastes plans de relance en 2020 (*Pandemic Emergency Purchase Program*, PEPP).

Pour construire son analyse, le candidat pouvait utilement s'appuyer sur l'**équation de la dynamique de la dette** ; il pouvait montrer alors que la trajectoire de la dette dépend principalement de quatre éléments :

- du taux d'intérêt nominal «  $i$  » qui est lié positivement à la dette, des taux élevés alourdissant la charge de la dette
- du taux d'inflation qui est lié négativement à la dette, en réduisant le poids réel de la dette et en facilitant ainsi son remboursement futur
- négativement de la croissance réelle «  $g$  », puisqu'une activité économique robuste s'accompagne généralement de plus de revenus pour l'État, se traduisant par une évolution favorable des comptes publics
- positivement du solde du déficit primaire, car les dépenses excédentaires par rapport aux recettes viennent alimenter la dette.

Ainsi, une dette est d'autant plus soutenable que les taux d'intérêt réels ( $r$ ) sont faibles par rapport à la croissance économique ( $r < g$ ) et que le déficit primaire est limité.

Jusqu'à tout récemment, l'accumulation de la dette publique présentait peu de risques au regard du contexte économique. En effet, alors que l'inflation restait très faible lors de la période post crise financière, les banques centrales ont appliqué une politique monétaire accommodante en achetant massivement des obligations souveraines (*Quantitative Easing*) et en maintenant des taux directeurs bas, voire négatifs pour certaines. Par conséquent, la faiblesse des taux d'intérêt réels a grandement facilité le financement des déficits. Or, la pandémie a modifié profondément le paysage macroéconomique, ramenant sur le devant de la scène les risques liés à la soutenabilité des dettes publiques. En effet, la plupart des Etats ont engagé des programmes massifs de relance budgétaire (à l'instar du plan de soutien aux entreprises « quoi qu'il en coûte ») conduisant à accroître encore le montant de dettes parfois déjà très élevé compte tenu de la succession des crises (crise financière de 2008, crise des dettes souveraines).

Au-delà, une réflexion sur les comportements des agents - privés essentiellement - face à des politiques économiques de gestion des dettes était souhaitable ; on pouvait ainsi aborder les questions de la confiance, de la perception des risques, de l'incitation des agents économiques à adopter des comportements vertueux vis-à-vis de la dette...

## Analyse des copies

Une nouvelle fois, le jury s'interroge sur la qualité assez moyenne des copies, et espère qu'il ne s'agit simplement que d'un point bas statistique, et non d'une tendance qui s'affirmerait. C'est pourquoi le jury tient tout d'abord à souligner les difficultés auxquelles ont été confrontés les candidats. Celles-ci sont de plusieurs natures :

**1. Des difficultés à délimiter les termes du sujet** : de trop nombreux candidats ne sont pas parvenus à délimiter le sujet, faute d'analyse précise des termes. Le terme de « dette » a, dans de trop nombreuses copies, fait l'objet d'approximations graves ; la dette est ainsi identifiée au déficit (en conséquence, les critères de Maastricht sont confondus entre eux), et la différence entre flux et stock n'est pas toujours claire. Quant à l'évaluation de la dette publique française, elle oscille entre 30 millions d'euros et 300 000 milliards d'euros !

Mais c'est surtout le concept de « soutenabilité » qui a posé un problème à beaucoup de candidats, qui ne font pas la différence avec la solvabilité, la liquidité ou encore le remboursement de la dette. De manière surprenante, certains candidats parlent de « durabilité » de la dette alors que ce terme n'a pas de véritable signification en finances publiques.

Ce manque de connaissances du vocabulaire économique a ainsi conduit certains candidats à écrire des propos proches du non-sens : « les politiques économiques sont efficaces contre la soutenabilité des dettes » ; « la soutenabilité des dettes interroge de leur tenabilité » ; « la dette sociale peut être vectrice d'inégalités à long terme, d'où sa soutenabilité » ; « les politiques économiques arrivent à corriger efficacement la dette soutenable » ; etc.

Enfin, le concept de politique économique a parfois été défini de manière inappropriée (« La politique économique est toute action qui vise à intervenir sur le marché afin de le réguler »)... ce qui rend l'analyse ultérieure bien précaire. Les confusions entre politique monétaire et budgétaire sont ainsi fréquentes. Nous rappelons à cet égard que l'Etat ne conduit par la politique monétaire et ne crée pas de monnaie. En outre, la gouvernance spécifique de la zone euro n'est pas toujours connue. La politique monétaire est supranationale et du ressort de la BCE.

**2. Des difficultés à problématiser et relier les termes du sujet** : étant donné les problèmes de vocabulaire de base, certains candidats partent directement dans le hors sujet ; d'autres, trop nombreux, n'ont cependant pas directement traité le sujet, au profit de sujets plus généraux tels que : « L'État face aux dettes », « Faut-il lutter contre les dettes ? », « Comment gérer les dettes ? » ... Dans ces copies, certains développements étaient pertinents, mais la problématique d'ensemble était inadéquate. Le plus fréquemment, les candidats ont eu de la peine à traiter de la « soutenabilité des dettes », et n'ont pas vu comment les politiques économiques l'affectaient. Or, tel était le sujet !

**3. Des difficultés à argumenter de manière scientifique** : dans trop de copies, l'analyse et l'argumentation sont insuffisantes, voire défaillantes. Notamment, fort peu de candidats ont mobilisé l'équation de la dynamique de la dette, qui pourtant met en évidence la différence fondamentale entre le taux de croissance économique et le taux d'intérêt ( $g - r$ ). En conséquence, les développements manquaient de consistance, et le concept clé d'« effet boule de neige » par exemple n'était pas abordé, ou de façon métaphorique et/ou maladroite. Le jury a été surpris de telles lacunes, alors même que la question de la dette est un incontournable du

programme de Sciences Sociales en CPGE B/L et que la question de la soutenabilité de la dette est au cœur des grands débats actuels en France.

De même, une petite minorité de candidats seulement a abordé deux types importants de dettes, la dette sociale et la dette climatique. Toutes deux sont pourtant intéressantes à étudier car elles s'inscrivent dans le temps long, voire très long, et ont une nature intergénérationnelle forte (à l'inverse, en 2025, la maturité de la dette publique française est de 9 ans). La dette sociale est principalement composée de la dette des régimes de retraite, et obère incontestablement l'avenir (les débats sur les retraites depuis de nombreuses années en font état) ; sa prise en compte dans l'analyse du sujet est indispensable. La dette climatique (ou écologique) est très intéressante à traiter également. Si son évaluation pose un problème (mais les institutions internationales retiennent désormais une méthodologie rigoureuse), il est clair qu'elle oriente dès maintenant les politiques économiques, mais surtout les politiques qui devront être menées dans un avenir proche (par exemple la question du taux d'actualisation retenu dans l'évaluation est ici déterminante).

Indépendamment des aspects théoriques attendus, le jury constate que de trop nombreuses copies ne présentent pas une argumentation dans les règles. On rappellera qu'un paragraphe n'est censé contenir qu'une seule réponse au sujet et non une liste à la Prévert d'idées en rapport avec le sujet, que cette réponse ne doit pas être contredite dans le paragraphe même, et enfin qu'elle doit également être appuyée par une théorie de sciences sociales et, idéalement, par un exemple empirique.

A l'inverse, les **meilleures copies** sont parvenues à montrer d'une part en quoi les politiques économiques avaient un impact sur la soutenabilité des dettes et, d'autre part, comment la gestion de la soutenabilité conditionnait et orientait les politiques économiques. Ainsi, les bonnes (et très bonnes) copies prenaient le temps de démontrer ces idées, en faisant appel à une rigueur argumentative et des références théoriques et empiriques maîtrisées dans une grande partie de la copie.

De très hautes notes ont été attribuées à des plans très différents, ce qui confirme bien le fait que le jury a été ouvert et sensible à toute démarche dès lors qu'elle était justifiée par une problématique cohérente, explicitée, argumentée ; ainsi, on peut notamment mettre en évidence les plans suivants :

**- Plan 1 :** I. Les politiques économiques sont le principal outil en faveur de la soutenabilité de la dette

II. Mais elles sont aussi limitées par les contraintes de soutenabilité

III. Ce qui conduit à repenser leur nature pour favoriser leur soutenabilité à long terme.

**- Plan 2 :** I. Une dette trop importante réduit les marges de manœuvre en matière de politique économique.

II. Néanmoins, il faut nuancer ce constat en mettant en évidence l'inégalité structurelle des pays face à la soutenabilité de leur dette

III. Cette inégalité explique des réponses différencierées pour lutter contre la dette et favoriser sa soutenabilité à long terme.

**- Plan 3 :** I. La soutenabilité de la dette, en tant que problème public, contraint les politiques économiques

II. Les comportements des acteurs et des récepteurs de la politique économique rendent la lutte pour la soutenabilité de la dette complexe

III. Face à la dette écologique et sociale, les politiques économiques doivent être repensées.

Le jury a apprécié la mobilisation de connaissances économiques appropriées au sujet, avec des références (et surtout des développements) aux travaux de Maarek et Levy-Garboua, de Minsky, d'Olivier Blanchard, de Kydland et Prescott, de l'école du Public Choice... ; dans le domaine plus sociologique, les apports de Benjamin Lemoine, d'Alexis Spire, de Jeanne Lazarus, de Mauss ou encore de Bourdieu étaient opportuns.

Au-delà du fond, le jury note avec une certaine satisfaction la qualité de la forme (structure, présentation, lisibilité de la copie...) ; les candidats de cette filière maîtrisent incontestablement les codes de la dissertation ; les introductions sont pour la plupart d'entre elles longues et bien structurées, et disposent en général d'une problématique ; dans nombre de copies, les termes du sujet sont correctement abordés. Il faut toutefois rappeler qu'une introduction sert d'abord à définir les termes et à questionner le sujet plutôt qu'à cataloguer déjà des éléments de réponse. De plus, il est mieux de démarrer une partie par un petit paragraphe introductif qui annonce clairement le contenu des sous-parties.

Cependant, le jury déplore, cette année tout comme les années passées, des défaillances majeures dans la ponctuation, dans l'orthographe, dans les accords féminins et pluriels, dans la conjugaison et même dans la syntaxe. Parfois, les fautes étaient telles qu'elles nuisaient au fond. On rappelle ainsi aux candidats que : non, les politiques économiques n'ont pas de « coups de fonctionnement » ou de « coup marginal » ; non, les Etats « n'empruntent pas de l'argent » ; non, la France ne fait pas partie des « Etats de Providance » ; non, Howard Becker n'a pas inventé le concept de coach sportif, c'est-à-dire « d'entrepreneurs de moral », en parlant des entrepreneurs de morale, etc.

Par ailleurs, certaines règles élémentaires maîtrisées en principe depuis fort longtemps ne le sont pas par de trop nombreux candidats. On ne compte plus les mots invariables réinventés (« selon » avec c, « parmi », « entre » et « malgré » avec s, « voire » sans e, « davantage » confondu avec « des avantages », « aux dépens » écrit de toutes sortes de manières, etc.), les « tics » de langage (« les dettes, elles... », « de par... », « voire même », etc.), tout comme les confusions entre a/à, é/er, ou/ou, est/et, est/ait, peu/peut/peux, se/ce, ces/ses/c'est, tout/tous, qui/qu'il, on/ont, etc. Cet état de fait est totalement **inadmissible** pour des candidats qui sont, d'une part, sélectionnés pour leur entrée en CPGE et qui, d'autre part, prétendent un jour exercer des métiers de managers. A ces postes, la communication écrite et orale doit être irréprochable. Ceci est d'autant plus surprenant, et peu tolérable, que ces candidats sont formés aux études littéraires !

## **Propos conclusifs**

La session 2025 de l'épreuve de Sciences sociales a donc globalement été assez correcte.

Le jury espère cependant très vivement que les candidats à venir se saisiront de toutes les remarques présentes dans ce rapport afin d'améliorer les prestations et il continue de croire fortement que des améliorations significatives sont aisées à réaliser.